



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

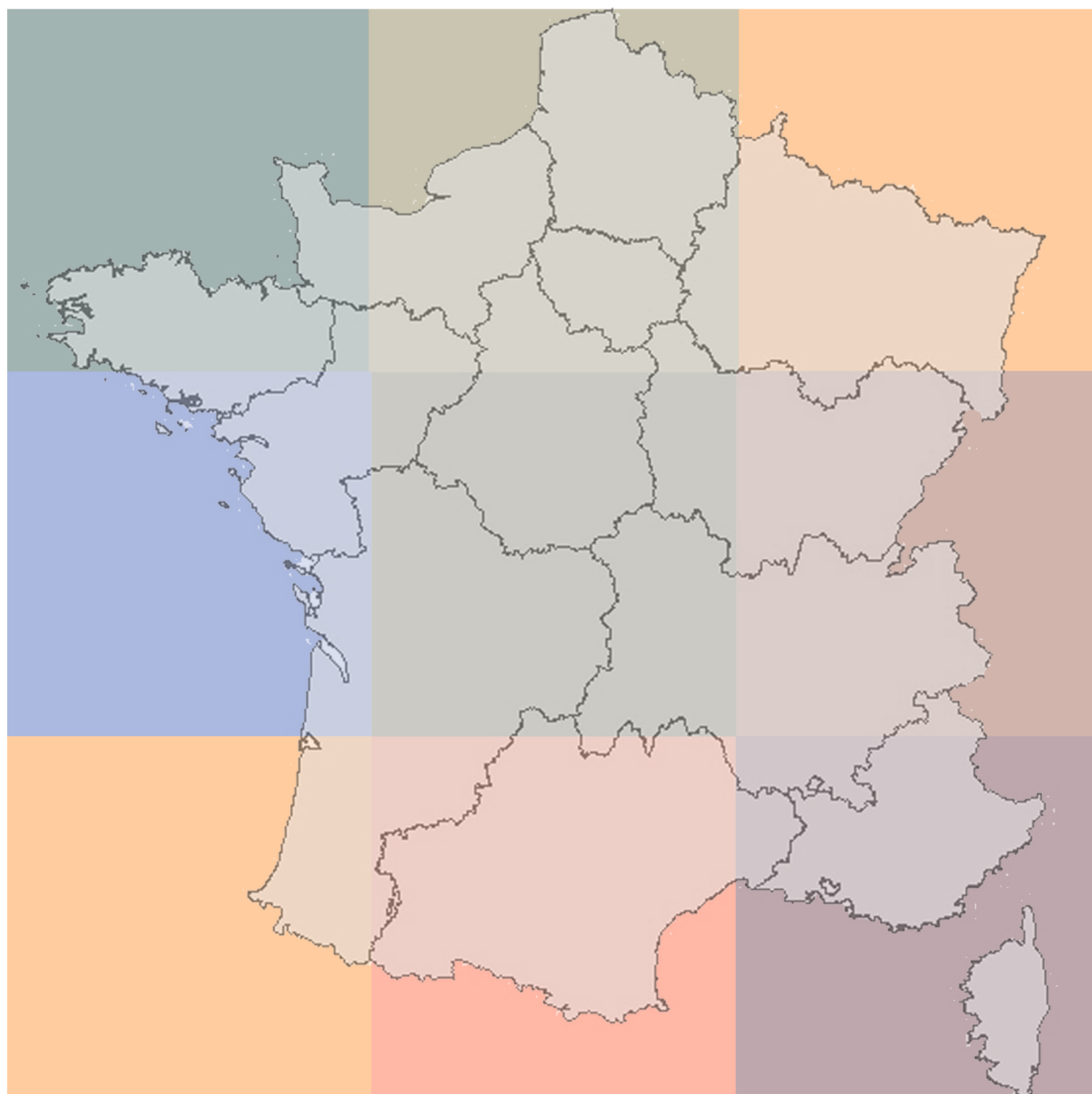
**Direction générale  
de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle**

**Direction générale  
de la recherche  
et de l'innovation**

# STRATER

## Méthodologie

Diagnostic territorial  
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation



Service de la coordination des stratégies  
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Département des investissements d'avenir  
et de l'analyse territoriale

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**   
1, rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

## Table des matières

<b>A. METHODOLOGIE.....</b>	<b>3</b>
A.1 Panorama régional de l'ESRI .....	3
A.1.1 L'accès à l'enseignement supérieur .....	3
▶ Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième .....	3
▶ Jeunes en difficultés de lecture – JDC 2022 .....	3
▶ Origine sociale des étudiants français .....	4
▶ Résultats du bac.....	4
▶ Poursuite d'études dans le supérieur .....	4
A.1.2 Les effectifs régionaux et leurs caractéristiques .....	5
▶ Les effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur par type d'établissement .....	5
▶ Les abréviations des regroupements .....	5
▶ La dynamique de la population étudiante .....	6
▶ Mobilité européenne des étudiants .....	6
▶ Apprentissage .....	6
▶ Les aides à la vie étudiante.....	6
A.1.3 L'effort régional de recherche et de développement .....	7
▶ Les dépenses intérieures de recherche et développement.....	7
▶ Les financements CIFRE .....	7
▶ Crédit impôt recherche .....	7
▶ Les brevets.....	8
▶ Les financements des collectivités territoriales.....	9
A.2 Présentation du regroupement.....	9
▶ Le positionnement des établissements de la région dans les classements internationaux....	9
▶ Les services communs de documentation et les bibliothèques universitaires.....	10
A.3 Les parcours d'études dans les établissements du regroupement .....	10
▶ L'offre de formation en master .....	10
▶ L'accès aux formations de premier cycle .....	10
▶ Les effectifs étudiants.....	11
▶ Les effectifs en cycle d'ingénieurs.....	11
▶ Mobilité internationale des étudiants.....	11
▶ Les diplômés.....	11

▶ Les taux de réussite en université .....	12
▶ Insertion professionnelle des diplômés de master .....	12
<b>A.4 La recherche : formation à la recherche et développement des connaissances .....</b>	<b>12</b>
A.4.1 Les effectifs en doctorat .....	12
A.4.2 L'insertion professionnelle des docteurs .....	13
A.4.3 Les unités de recherche .....	13
A.4.4 Les publications scientifiques.....	13
▶ Part nationale .....	14
▶ Indice de spécialisation .....	15
▶ Indice d'impact .....	15
▶ Indice d'activité dans le Top 10% .....	15
▶ Part des publications en co-publication internationale .....	15
A.4.5 Les distinctions scientifiques.....	15
▶ IUF .....	15
▶ Médailles CNRS .....	15
▶ ERC .....	16
A.4.6 Les chercheurs hautement cités .....	16
<b>A.5 Les ressources de l'ESRI.....</b>	<b>16</b>
A.5.1 Les ressources humaines .....	16
▶ Les personnels enseignants et enseignants-chercheurs .....	16
▶ Personnels administratifs.....	17
A.5.2 Les financements France 2030.....	17
A.5.3 ANR hors France 2030.....	17
▶ Projets européens : H2020 / Horizon Europe .....	18
<b>B. SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>19</b>

## A. Méthodologie

### A.1 Panorama régional de l'ESRI

#### A.1.1 L'accès à l'enseignement supérieur

##### ► Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième

*Source Depp, Système d'information Cyclades, Scolarité, Sifa ; ministère chargé de l'Agriculture.*

Il s'agit d'un indicateur synthétique qui mesure la probabilité qu'un jeune de sixième, une année donnée, d'arriver au baccalauréat et de réussir l'examen s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes en 2020-2021 dans la même académie.

(Voir [L'état de l'école 2022, Depp](#)).

##### ► Jeunes en difficultés de lecture – JDC 2022

*Source Depp, Ministère des Armées - Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ)*

L'enquête Journée Défense et Citoyenneté (JDC) permet de déterminer 8 profils de lecteur qui sont classés en 4 groupes : Lecteurs efficaces, Lecteurs médiocres, Très faibles capacités de lecture et Difficultés sévères. Le pourcentage de jeunes en difficulté de lecture représenté sur la carte correspond aux deux derniers groupes.

##### Rupture de série

En 2022, plus de 750 000 jeunes hommes et femmes âgés de 16 à 25 ans, de nationalité française, ont pris part à une évaluation en lecture dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Les évaluations en lecture sont effectuées selon des modalités permettant d'améliorer la standardisation des procédures et de réduire sensiblement les contraintes logistiques. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas leurs temps de réaction, sont enregistrés.

Un nouveau test d'évaluation de la lecture a été proposé aux jeunes dans le cadre des JDC en septembre 2019. De nouvelles questions ainsi que de nouveaux seuils de maîtrise ont été définis. Les profils de lecteurs en 2022 ne sont donc pas comparables à ceux présentés pour les années antérieures à 2020. Par ailleurs, la participation aux éditions 2020 et 2021 ayant été fortement impactée par la crise sanitaire, les résultats de ces deux années ne sont donc pas comparables non plus avec ceux de 2022.

Les comparaisons entre départements doivent être maniées avec précaution. En effet, ces résultats concernent des jeunes de nationalité française ayant participé à la JDC en 2022. Cette population peut donc varier sensiblement d'un département à l'autre. De plus, les jeunes participants à la JDC n'ont pas tous le même âge. Certains jeunes, en proportion variable selon les départements, ne se sont pas encore présentés à la JDC, et l'on sait de par les précédentes enquêtes qu'ils auront globalement de moins bons résultats que les autres.

(Voir [Note d'information n°23.22 : JDC 2022, Depp](#))

## ► Origine sociale des étudiants français

**Source Sies** - Sise, Systèmes d'information de la Depp et des ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

Il s'agit des étudiants français inscrits dans les principales filières d'enseignement supérieur par profession et catégories socioprofessionnelles (PCS). Les agriculteurs sont intégrés aux artisans, commerçants et chefs d'entreprises dans « Prof. Indép. » du fait de la faiblesse de leurs effectifs. Les pourcentages sont calculés hors valeurs manquantes pour faciliter les comparaisons entre formations. Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE.

(voir [RERS 2022 – Fiche 6.16 L'origine sociale des étudiants français](#))

## ► Résultats du bac

**Source Depp**, Systèmes d'information Cyclades, Ocean-Scolarité du MENJ et du ministère en charge de l'agriculture

Il s'agit de la déclinaison des taux de réussite par voie du bac, générale, technologique et professionnelle.

La source est complétée par les résultats du bac en Nouvelle-Calédonie mis à disposition par le Vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie.

## ► Poursuite d'études dans le supérieur

**Source pour les néo-bacheliers poursuivants** : SIES-MESR, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les universités et établissements assimilés, les écoles d'ingénieurs et de commerce, les écoles artistiques et culturelles, et sur d'autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités ; données sur les STS, les CPGE et les apprentis en STS collectées par la DEPP ; enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé et des Affaires sociales.

**Source pour les bacheliers** : DEPP, Systèmes d'information Océan, Cyclades ; ministère chargé de l'Agriculture.

Extraction Opendata ESR : octobre 2022

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur (public ou privé) en 2021-22 après l'obtention de leur bac à la session 2021 (hors doubles inscriptions en CPGE/licences).

Le taux de poursuite des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur se définit comme le rapport entre le nombre de bacheliers de la session N (appelés néo-bacheliers) poursuivant des études dans l'enseignement supérieur à la rentrée N, sur le nombre total de bacheliers de la session N.

Au niveau géographique, le champ est France métropolitaine + DROM, aussi bien pour les établissements de l'enseignement supérieur que pour l'académie d'obtention du baccalauréat. Les établissements proposant des formations dans l'enseignement supérieur hors du champ ne sont donc pas comptabilisés, et les étudiants ayant obtenu leur baccalauréat dans les COM ou à l'étranger ne rentrent pas non plus dans le champ de ce fichier.

Au niveau des formations, tous les établissements appartenant au champ géographique et dont les informations remontent au SIES (directement ou indirectement) sont pris en compte.

(Voir [OpenData ESR](#))

## A.1.2 Les effectifs régionaux et leurs caractéristiques

### ► Les effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur par type d'établissement

*Source Sies, Systèmes d'information et enquêtes des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Culture, de la Santé et des Sports.*

Le décompte des effectifs des étudiants inscrits, en 2021-2022, exclut les doubles inscriptions CPGE/Université ainsi que les étudiants de STS en apprentissage.

Certains établissements d'enseignement supérieur demandent que leurs données statistiques ne soient pas diffusées.

Les effectifs des universités à statut expérimentaux (EPE) comprennent ceux de leurs établissements-composantes, mais pas ceux de leurs membres partenaires ou associés.

Les « *Etablissements universitaires* », dont les effectifs sont recensés par l'enquête Sise, englobent les universités, Comue, établissements expérimentaux (EPE) et leurs établissements-composantes ainsi que les universités de technologie, les instituts polytechniques, les grands établissements et les ENS.

Extraction Opendata ESR : septembre 2023

(Voir [OpenData ESR](#))

### ► Les abréviations des regroupements

<b>UDL</b>	Université de Lyon	<b>Alsacien</b>	Site Alsacien
<b>CC NAQ</b>	Convention de coordination en Nouvelle-Aquitaine	<b>Lorrain</b>	Site Lorrain
<b>U Toulouse</b>	Université de Toulouse	<b>CYA</b>	CY Alliance
<b>ASPC</b>	Alliance Sorbonne Paris Cité	<b>UCAz</b>	Université Côte d'Azur
<b>AMPM</b>	Aix-Marseille Provence Méditerranée	<b>AUB</b>	Alliance universitaire de Bretagne
<b>CTOE</b>	Coordination territoriale Occitanie Est	<b>CVL</b>	Centre Val de Loire
<b>U Lille</b>	Université de Lille	<b>Nantes U</b>	Nantes Université
<b>Norm U</b>	Normandie Université	<b>CALM</b>	Comue Angers - Le Mans
<b>UBFC</b>	Université Bourgogne Franche-Comté	<b>UCAu</b>	Université Clermont Auvergne
<b>Sorb A</b>	Sorbonne Alliance	<b>Champ</b>	Site Champenois
<b>ASU</b>	Alliance Sorbonne Université	<b>AUAA</b>	Alliance universitaire Aliénor d'Aquitaine
<b>Saclay</b>	Université Paris-Saclay	<b>AUPHF</b>	Alliance universitaire Polytechnique Hauts-de-France
<b>UGA</b>	Université Grenoble Alpes	<b>Assas</b>	Université Paris-Panthéon-Assas
<b>P.-Est Sup</b>	Paris-Est Sup	<b>PSL</b>	Université Paris Sciences et Lettres
<b>UPL</b>	Université Paris Lumières	<b>IPP</b>	Institut Polytechnique de Paris
<b>UniR</b>	Université de Rennes	<b>USMB</b>	Université Savoie Mont Blanc

## ► La dynamique de la population étudiante

**Source SIES**, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR-DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Les tableaux présentent les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2021-2022 hors doubles inscriptions CPGE/licence. Ces effectifs sont présentés également dans le RERS 2022.

Les étudiants en STS en apprentissage sont comptabilisés.

Le champ de la source est France + DROM. Les effectifs de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française ont été rajoutés pour compléter le champ France (Source SIES – Atlas)

(voir [Note Information du Sies 22.14 – décembre 2022](#) ; [Repères et références statistiques 2022 – fiche 6.02](#))

## ► Mobilité européenne des étudiants

**Source Agence Erasmus+ France/Éducation Formation** : Programmation 2014-2021 : Commission européenne, Mobility tool / Programmation 2021-2027 Base de données Agence Erasmus+ France/Éducation Formation, traitements.

Les effectifs d'étudiants en mobilité d'études comprennent les effectifs de deux programmations européennes en cours 2014-2021 et 2021-2027.

La période d'études à l'étranger doit durer plus de 2 mois (soit un trimestre universitaire) à 12 mois. Il est possible de participer à plusieurs échanges Erasmus+, soit comme étudiant, soit comme stagiaire, mais la période totale passée à l'étranger (périodes d'études à l'étranger comprises) ne peut pas dépasser 12 mois par cycle d'études.

(Voir [Staterasmus](#))

## ► Apprentissage

**Source Depp** : SIFA (Système d'information statistique sur l'apprentissage)

**Source SIES** : Sise, effectifs dans l'ES 2021-22 hors doubles inscription CPGE

Les données sur l'apprentissage sont observées au 31 décembre 2021. Elles concernent les effectifs d'apprentis inscrits dans les CFA (y compris agricoles).

(Voir [Note d'information Sies 22.27 - Août 2022](#))

## ► Les aides à la vie étudiante

- Boursiers sur critères : **Source Crous**

Les ratios sont calculés sur le nombre total des effectifs de l'ESR (cf. Dynamique de la population étudiante)

- Restauration : **Source Crous**

*Il s'agit principalement des repas servis dans les CROUS.*

(Voir [Rapport IGESR Le réseau CNOUS - CROUS : points forts, points faibles et évolution possible du modèle- n°22-23 – avril 2023](#))



## A.1.3 L'effort régional de recherche et de développement

### ► Les dépenses intérieures de recherche et développement

Source Sies, Enquête sur les moyens R&D

Elles correspondent à la somme des moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de R&D sur le territoire national (métropole et outre-mer) par le secteur des administrations françaises (Dirda) et par le secteur des entreprises (Dirde). Elles comprennent les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la R&D).

- **DIRDA**

Dans les administrations, l'enquête est réalisée auprès des entités qui exécutent des travaux de R&D :

- pour le secteur de l'État : les services ministériels, les organismes publics de recherche (EPST et EPIC) et les autres établissements publics. NB : seule la branche civile du CEA est prise en compte dans les statistiques

- pour le secteur de l'enseignement supérieur : les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle simple du MESR (notamment les universités), les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche hors tutelle simple du MESR – publics ou privés –, les centres hospitaliers (régionaux) universitaires (CHU et CHRU) et les centres de lutte contre le cancer

- pour le secteur des institutions sans but lucratif : les associations et les fondations.

- **DIRDE**

L'enquête portant sur la R&D au sein des entreprises est réalisée auprès d'environ 11 800 entreprises exécutant des travaux de R&D en interne sur le territoire français. L'enquête est exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,4 M€ et échantillonnée pour les autres.

Pour des raisons de secret statistique, la partie Entreprises de la Corse est regroupée avec la celle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

NB : Rupture de série entre 2019 et 2020 : changement méthodologique sur la partie échantillonnée de l'enquête auprès des Institutions sans but lucratif

(Voir [Note d'information du Sies 22.15 Dépenses de recherche et développement expérimental en France - Résultats détaillés pour 2020 et premières estimations pour 2021](#))

### ► Les financements CIFRE

Source ANRT

Le dispositif CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche) subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Les travaux aboutiront à la soutenance d'une thèse en trois ans.

Le tableau comptabilise les doctorants CIFRE accueillis dans une entreprise de la région et dans un laboratoire (unité de recherche) d'un établissement de la région.

### ► Crédit impôt recherche

Source Sies DGRI-SITTAR-C1, base GECIR ; Insee - répertoire Sirene

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est un dispositif fiscal de soutien aux activités de recherche et développement des entreprises (recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental) et en matière d'innovation (dépenses de réalisation de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits). Le CIR Collection comptabilise les dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections des entreprises industrielles du secteur textile-habillement-cuir.

Les données statistiques sur le CIR sont issues de la base GECIR (gestion du crédit impôt recherche), et correspondent donc aux montants déclarés par les entreprises.

**Millésime** : les données CIR présentées correspondent au millésime 2020 (année pour laquelle les dépenses ont été engagées) et sont semi-définitives.

**Localisation** : la localisation des déclarants au CIR, ou des bénéficiaires du CIR, s'effectue par le lieu d'implantation du siège de la société déclarante, ou de la société bénéficiaire. Pour des raisons liées au secret fiscal, la plupart des données de Corse et d'outre-mer ne sont pas publiables

**Catégorie d'entreprise** : les petites et moyennes entreprises (**PME**) sont celles qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros (M€) ou dont le total de bilan n'excède pas 43 M€ ; parmi elles, les microentreprises occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 M€. Les entreprises de taille intermédiaire (**ETI**) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5000 personnes, et d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 M€ ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 M€. Les grandes entreprises (**GE**) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

**Secteur d'activité** : le secteur d'activité est tiré de l'APE (nomenclature NAFrév2 de 2008) déclarée par l'entreprise lors de sa première déclaration au CIR.

## ► Les brevets

### Source OST-HCERES

Les données brevets mobilisent les informations de la base brevets de l'OST, construite à partir de Patstat et enrichie par l'OST, créée par l'Office européen des brevets (OEB). Elle contient les enregistrements des dépôts de brevets après publication de la demande, soit dix-huit mois après la date du premier dépôt. Elle couvre 80 offices de brevets nationaux et régionaux à travers le monde. Actuellement, l'OST construit ses indicateurs sur un périmètre restreint à l'Office européen des brevets (OEB), l'Institut national de la propriété intellectuelle français (Inpi), l'Office américain des brevets et des marques (USPTO) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pour les demandes internationales (PCT).

Le compte fractionnaire est utilisé pour les deux dimensions : géographique et technologique.

L'indice de spécialisation technologique en référence mondiale exprime l'importance relative d'un domaine technologique dans le « portefeuille technologique » de la région en comparaison de celui du monde.

La valeur neutre de l'indice de spécialisation est 1 (normalisation). Lorsque l'indice est significativement supérieur à 1, la région est spécialisée dans le domaine par rapport au monde. Elle est non spécialisée pour les domaines dans lesquels cette même valeur est significativement inférieure à 1.

Indicateurs et méthodes OST-HCERES : <https://www.hceres.fr/fr/indicateurs-et-methodes>

## ► Les financements des collectivités territoriales

Source Sies, Enquête CollTerr 2023

L'enquête annuelle CollTerr mesure le financement de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (ES&VE) et de la recherche et du transfert de technologie (R&T) apporté par les exécutifs locaux. Elle interroge exhaustivement les conseils régionaux et départementaux, les EPCI à financement propre d'une population de plus de 50 000 habitants et des communes d'une population de plus de 30 000 habitants. D'autres collectivités ciblées sur ces thématiques par des partenaires du MESR sont également interrogées. L'échelon des métropoles regroupe les 22 EPCI disposant de ce statut au titre de la loi Maptam et la métropole de Lyon (collectivité territoriale à statut particulier). Les résultats sont issus de l'enquête 2021 qui interroge les exercices 2020 à 2023. Les données 2022 sont semi-définitives.

Le financement de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (ES&VE) correspond à l'ensemble des financements destinés à soutenir l'enseignement supérieur, développer les offres de formation, aider la vie étudiante et à en assurer la promotion.

Le financement de la recherche et du transfert de technologie (R&T) recouvre l'ensemble des financements ayant contribué à développer les activités de recherche et développement des universités et des organismes publics, à soutenir l'innovation et la recherche dans les entreprises, à favoriser les transferts de technologie, à promouvoir les résultats de la recherche et développer la culture scientifique.

NB : Le budget par étudiant en Corse est particulièrement important (2 505 €/étudiant) du fait de la convention d'application tripartite entre l'Etat, la collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2020-2023 et n'apparaît pas dans le graphique 13.

(voir [Note Flash 07 – Avril 2024](#))

## A.2 Présentation du regroupement

### ► Le positionnement des établissements de la région dans les classements internationaux

Sources : sites des agences de classements, Publications 2024

Les classements généraux notent et classent les établissements dans leur ensemble selon une sélection d'indicateurs :

1. **Classement général de Shanghai** (*Academic Ranking of World Universities - ARWU*) : évalue l'engagement des établissements dans leurs activités de recherche ;
2. **Classement QS** (*Quacquarelli Symonds World University Rankings*) : porte sur les missions dites « essentielles » des établissements d'enseignement supérieur ;
3. **Classement Leiden** (*CWTS Leiden ranking - Centre for Science and Technology Studies de l'université de Leiden*) : mesure la notoriété scientifique des établissements et leur collaboration en recherche ; le classement est effectué sur le critère Impact scientifique (volume publication P) selon la méthode de comptage fractionné ;
4. **Classements THE** (*Time Higher Education World University Rankings*) : porte sur les missions dites « essentielles » des établissements d'enseignement supérieur.
5. En complément, le classement thématique de Shanghai a été retenu pour analyser le positionnement des établissements par disciplines de recherche (chimie, sciences naturelles, etc.) :

6. **Classement thématique de Shanghai** (*Global Ranking of Academic Subjects - GRAS*) : couvre 55 thématiques réparties en 5 domaines (Sciences naturelles - 8 thématiques, Ingénierie - 23 thématiques, Sciences de la vie - 4 thématiques, Sciences médicales - 6 thématiques, Sciences sociales - 14 thématiques).

(voir [ARWU 2024](#), [THE 2025](#), [Leiden 2024](#), [QS 2025](#), [GRAS 2023](#))

### ► **Les services communs de documentation et les bibliothèques universitaires**

*Source DGESIP-DGRI A1-3 Département diffusion des connaissances et de la documentation, Enquête générale sur les bibliothèques universitaires et les services documentaires de l'ESRI (ESGBU)*

L'enquête ESGBU 2023 traite des données collectées en 2022. Elle présente les indicateurs qui sont une sélection de ratios représentatifs de l'activité des bibliothèques. Les indicateurs par nombre d'étudiants ou par nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs (public desservi) ne peuvent être calculés que pour les structures documentaires dont le public desservi est celui de leur établissement de rattachement. C'est notamment le cas des services communs de documentation, des écoles d'ingénieur et des structures assimilées.

Les bibliothèques inter-universitaires, par exemple, ou les grands établissements, desservent un public différent de celui de leur établissement de rattachement, public souvent régional ou national.

(voir [Enquête ESGBU](#))

## **A.3 Les parcours d'études dans les établissements du regroupement**

### ► **L'offre de formation en master**

*Source Sies, Opendata Trouver mon master (extraction juin 2023)*

Les établissements définissent une offre de formation de master structurée en domaines, en mentions et, le cas échéant, en parcours de formation, de manière à assurer la lisibilité de cette offre pour les étudiants, les partenaires socioprofessionnels et le monde scientifique, en France comme à l'étranger.

Le graphique présente les mentions et domaines des masters accrédités ou co-accrédités par les établissements membres des regroupements

(voir Opendata [Trouver mon master](#))

### ► **L'accès aux formations de premier cycle**

*Source Sies, Parcoursup*

Les données de Parcoursup 2022 présentées dans ce document sont issues du jeu de données OpenData du MESR (extraction mai 2023) qui présente, pour chaque formation, les capacités d'accueil, les vœux de poursuite d'études et de réorientation dans l'enseignement supérieur ainsi que les propositions des établissements et leur acceptation par les candidats à la fin du processus d'affectation de la plateforme Parcoursup. Ces données prennent en compte l'ensemble de la campagne jusqu'à la date du 16 septembre 2022.

*NB : En raison du calendrier austral, il existe un Parcoursup spécifique Nouvelle-Calédonie décalé d'environ 6 mois qui n'est pas intégré dans les résultats présentés.*

(Voir [OpenData Parcoursup 2022](#))

## ► Les effectifs étudiants

Source Sies, Système d'information sur le suivi de l'étudiant (Sise)

Les effectifs comptabilisent les étudiants des regroupements définis dans la présentation du regroupement. Les données des effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements publics sous tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur proviennent de l'OpenData ESR (extraction septembre 2022) issu du système d'information sur le suivi des étudiants (Sise).

Les données des établissements membres des regroupements et non intégrés dans SISE ont été complétées par le SIES. Certains établissements ont demandé de ne pas diffuser certaines informations (effectifs, diplômés).

Le décompte des effectifs des étudiants inscrits exclut les doubles inscriptions CPGE/Université. Les effectifs d'étudiants inscrits en parallèle en IFSI (Instituts de formation en soins infirmiers) ne sont pas pris en compte dans les effectifs des établissements.

(Voir [OpenData SISE](#) ; [Data ESR : tableau de bord ES](#))

## ► Les effectifs en cycle d'ingénieurs

Source Sies

Les effectifs d'inscrits présentés ici sont ceux des inscrits en cycle d'ingénieurs (niveau bac+3 à bac+5 conduisant au diplôme d'ingénieur), alors que les effectifs en formation d'ingénieurs comprennent en plus les effectifs des deux premières années des écoles déclarant leur formation d'ingénieurs en 5 ans.

(Voir [Note d'information du Sies 22.15 Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2021-2022](#)).

## ► Mobilité internationale des étudiants

Source Sies

Les étudiants internationaux sont des étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un bac français obtenu à l'étranger qui viennent étudier en France soit dans le but d'obtenir un diplôme universitaire français dans le cadre d'une mobilité de diplôme (plus de 90% des mobilités), soit temporairement en programme d'échange, dans le cadre d'une mobilité d'échange (moins de 10%).

## ► Les diplômés

Source Sies, Système d'information sur le suivi de l'étudiant (Sise), enquête Cidones

Les tableaux de ce classeur présentent les diplômes délivrés dans les établissements des regroupements hors diplôme d'infirmier.

Ces diplômés sont des données de la session 2021 issues de l'OpenData SISE (extraction juillet 2023) complété par le SIES pour les établissements hors SISE.

A noter : les diplômés sont présentés hors opposant à la diffusion des effectifs pour les regroupements concernés et des diplômés. Les diplômés des écoles d'agriculture, sanitaires et sociales et des établissements généralistes ne nous ont pas été communiqués

(Voir [OpenData SISE Diplômés](#))

## ► Les taux de réussite en université

Source Sies, Notes flash 22.31 (DUT), 22.30 (licences), 22.33 (master)

Les taux de réussite ne concernent que les universités. Les taux de réussite des autres établissements du regroupement ne sont pas disponibles.

Les taux de réussite sont calculés sur la base des inscriptions administratives, et non d'une présence effective de l'étudiant. La réussite est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu si l'étudiant a changé d'établissement.

Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques : sexe, série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, mention, origine sociale. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques

Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés dans chaque établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer dans cet établissement si sa population étudiante avait les mêmes caractéristiques que la population étudiante au niveau national.

L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la valeur ajoutée. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.

(Voir [Note flash du Sies 22.31. Parcours et réussite en DUT : les résultats de la session 2021](#))

(Voir [Note flash du Sies 22.30. Parcours et réussite en licence : les résultats de la session 2021](#))

(Voir [Note flash du Sies 22.33 Parcours et réussite en master à l'université : les résultats de la session 2021](#))

## ► Insertion professionnelle des diplômés de master

Source Sies, enquête insertion professionnelle

Les données sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master en universités et établissements assimilés sont issues de l'OpenData (extraction décembre 2022) avec une sélection sur l'insertion à 18 mois des diplômés de Master (hors MEEF) en 2019.

Le champ d'interrogation porte sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années. Le taux d'insertion est défini comme la part de diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail.

Pour chaque région, toutes les universités sont présentées dans le graphique sauf lorsque le nombre de répondants est inférieur à 30, alors considéré comme non significatif.

(Voir [Note flash du Sies 22.25. Après une baisse en 2020, le taux d'insertion à 30 mois des diplômés de master repart fortement à la hausse ; OpenData Insertion professionnelle Master](#))

# A.4 La recherche : formation à la recherche et développement des connaissances

## A.4.1 Les effectifs en doctorat

Source Sies, enquête Ecole doctorale 2022

Les effectifs d'inscrits en doctorat sont issus de l'enquête ED effectuée directement auprès des écoles doctorales. La discipline indiquée est la discipline principale déclarée de l'école doctorale. Pour les écoles doctorales co-accréditées pour plusieurs établissements de regroupement différents, les doctorants sont rattachés à leur établissement d'inscription.

Ces données sont différentes de celles de l'enquête Sise, recueillies auprès des établissements d'inscription des étudiants, qui sont utilisées dans la partie Parcours d'études.

Les financements des thèses en doctorat sont présentés uniquement pour les primo-inscrits en doctorat.

Le contrat doctoral sur dotation du MESR comprend les contrats délivrés par les EPSCP, les EPST, les programmes spécifiques normaliens et polytechniciens et le programme handicap. Les données portent sur les étudiants inscrits en première année de doctorat dont la situation financière est connue (96% des nouveaux inscrits).

#### **A.4.2 L'insertion professionnelle des docteurs**

*Source Sies, enquête IPDoc 2017 (situation professionnelle des docteurs 12 et 36 mois après l'obtention de leur diplôme)*

Les résultats de certains établissements n'ont pas pu être pris en compte malgré leur participation à l'enquête car leurs effectifs ou leur taux de réponse sont trop faibles pour que les résultats soient jugés statistiquement fiables ou respectant le secret statistique.

*(Voir [Note d'information du Sies 19.18 Des conditions d'insertion et d'emploi des docteurs toujours satisfaisantes mais contrastées selon les disciplines](#))*

#### **A.4.3 Les unités de recherche**

*Sources RNSR, HCERES*

Selon le cadre de cohérence Recherche, les unités de recherche sont caractérisées par un programme ou projet scientifique, porteur de thématiques scientifiques prises en charge par des équipes de recherche, une capacité à développer de la recherche partenariale ; un degré d'autonomie de gestion, sous la responsabilité d'un directeur d'unité identifié ; une entité évaluée dans le cadre défini par le HCERES.

La liste des unités de recherche a été effectuée en s'appuyant sur le Répertoire national des structures de recherche et consolidé par la liste des unités de recherche évaluées par le HCERES au 01/10/2023.

L'unité peut être qualifiée de « propre » au sein d'un opérateur de recherche (université, organisme de recherche ou école), ou de « mixte » lorsqu'elle associe plusieurs opérateurs de recherche.

#### **A.4.4 Les publications scientifiques**

*Sources OST, HCERES*

La base de données utilisée est le Web of Science® de Thomson Reuters, qui est l'une des bases de référence pour la bibliométrie. La base de l'OST a été actualisée en 2022 ; l'année de publication la plus récente disponible est 2021 pour laquelle les données sont en moyenne complètes à 95 %.

Les publications de la base OST correspondant aux index SCI-Science Citation Index Expanded, SSCI-Social Sciences Citation Index, A&HCI-Arts & Humanities Citation Index, CPCI-Conference Proceedings Citation Index (S et SSH) sont prises en compte.

Le compte entier privilégie le point de vue de la participation à la production scientifique : chacune des publications auquel l'institution a contribué est comptabilisée 1 pour cette dernière, quel que soit le nombre total d'adresses d'affiliation des auteurs.

Le compte fractionnaire privilégie le point de vue de la contribution aux publications scientifiques. Il donne à la contribution un poids égal à la proportion du nombre d'adresses d'affiliation relatives à l'établissement dans l'ensemble des adresses mentionnées sur chaque publication.

A l'échelle des regroupements, les publications sont comptabilisées avec un décompte fractionnaire : on prend en compte la fraction de compte que représente l'adresse de l'acteur dans le total des adresses de la publication. Le décompte disciplinaire utilise également le compte fractionnaire, une publication étiquetée avec p disciplines est comptée 1/p pour chaque discipline, dans une logique de contribution.

Les indicateurs sont calculés en utilisant une nomenclature de panels ERC. Ces panels ou domaines sont subdivisés en 27 sous-domaines.

Code ERC	Libellés des domaines et sous-domaines		
<b>Domaine LS – Sciences de la vie</b>			
LS1	Biomolécules : mécanismes bio., structures et fonctions	LS6	Immunité, infection et immunothérapie
LS2	Biologie intégrative : des gènes et génomes aux systèmes	LS7	Prévention, diagnostique et traitement des maladies humaines
LS3	Biologie cellulaire, du dév. et régénérative	LS8	Biologie environnementale, écologie et évolution
LS4	Physiologie, physiopathologie et physiologie du vieillissement	LS9	Biotechnologie et ingénierie des biosystèmes
LS5	Neurosciences et troubles du système nerveux		
<b>Domaine PE – Sciences physiques et ingénierie</b>			
PE1	Mathématiques	PE7	Ingénierie des systèmes et de la communication
PE2	Constituants fondamentaux de la matière	PE8	Ingénierie des produits et des procédés
PE3	Physique de la matière condensée	PE9	Sciences de l'Univers
PE4	Chimie physique et analytique	PE10	Sciences de la Terre
PE5	Chimie de synthèse et matériaux	PE11	Génie des matériaux
PE6	Informatique et systèmes d'information		
<b>Domaine SH - Sciences humaines et sociales</b>			
SH1	Individus, marchés et organisations	SH5	Cultures et production culturelle
SH2	Institutions, gouvernance et systèmes juridiques	SH6	L'étude du passé humain
SH3	Le monde social et sa diversité	SH7	Mobilité humaine, environnement et espace
SH4	L'esprit humain et sa complexité		

## ► Part nationale

Pourcentage des publications du regroupement, en tenant compte de la somme de ses poids contributifs pour chaque publication. Ce calcul ne peut être effectué qu'en compte fractionnaire car le compte entier génère des doublons



### ► **Indice de spécialisation**

Rapport entre le pourcentage de publications dans le domaine disciplinaire considéré au sein du regroupement et ce même pourcentage pour une zone de référence (dans ce rapport, il s'agit du monde). Le calcul est fait en compte fractionnaire. Voir fichier excel joint pour la France

Un indice supérieur à 1 indique une spécialisation dans le sous-domaine considéré (respectivement une non spécialisation pour un indice inférieur à 1).

### ► **Indice d'impact**

L'indice d'impact d'un regroupement est la moyenne des scores de citation normalisés de ses publications. La méthode consiste à calculer un score normalisé pour chaque publication, de façon à obtenir une mesure comparable pour tous les articles.

Un indice d'impact supérieur à 1 signifie que les publications du groupement sont plus citées en moyenne que les publications du même domaine dans le monde, en considérant le même laps de temps pour les citations (le temps passé jusqu'à la dernière année prise en compte).

### ► **Indice d'activité dans le Top 10%**

La part des publications d'un regroupement dans la classe des 10 % des documents les plus cités est définie par la proportion de ses publications qui appartiennent aux 10 % des publications les plus citées au monde.

L'indice d'activité d'un regroupement dans la classe des 10 % les plus cités est défini par la part des publications de cet acteur dans la classe des 10 % des documents les plus cités rapportée à la part des publications mondiales dans cette classe.

### ► **Part des publications en co-publication internationale**

L'indicateur est défini par le nombre de publications en co-publication internationale de la région rapportée au nombre total des publications de la région.

Indicateurs et méthodes OST-HCERES : <https://www.hceres.fr/fr/indicateurs-et-methodes>

## **A.4.5 Les distinctions scientifiques**

Sources MESR, ERC, CNRS

### ► **IUF**

L'institut universitaire de France a pour mission de favoriser le développement de la recherche de haut niveau dans les universités et de renforcer l'interdisciplinarité.

Chaque année, des enseignants-chercheurs, juniors ou seniors, sont nommés à l'IUF, pour une période de 5 ans, par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur proposition de deux jurys internationaux distincts. Les membres de l'IUF, ainsi nommés, continuent à exercer leur activité dans leur université d'appartenance, en bénéficiant d'un allègement de leur service d'enseignement et de crédits de recherche spécifiques. Les données prises en compte correspondent aux membres nommés à l'IUF entre 1991 et 2023.

### ► **Médailles CNRS**

Une même médaille CNRS a pu être comptabilisée dans plusieurs regroupements si l'enseignant-chercheur ou le chercheur distingué exerce son activité dans une unité mixte de recherche rattachée à des établissements qui relèvent de regroupements différents appartenant ou pas à une même

région. Seules les médailles d'or et d'argent ont été recensées sur la période comprise entre l'année 2000 et 2023.

## ► ERC

L'ERC (conseil européen de la recherche) octroie des bourses de recherche pour une durée de 5 ans à des chercheurs. Les critères de sélection sont l'excellence scientifique du projet et du chercheur qui le porte. Le programme ERC propose quatre types de bourses individuelles : les bourses « **Starting grants** » s'adressent à de jeunes chercheurs (2 à 7 ans après la thèse), les « **Advanced grants** » ouvertes à des scientifiques reconnus dans leur domaine pour financer des projets de recherche exploratoire, les « **Consolidator grants** » s'adressent à des chercheurs ayant un parcours scientifique prometteur et qui souhaitent consolider leur équipe de recherche et les « **Proof of Concept grants** » sont destinées aux chercheurs lauréats d'une bourse ERC pour financer l'innovation issue de leur recherche. Sont comptabilisées les bourses obtenues au titre des appels à projets lancés entre 2007 et 2023.

Une même bourse a pu être comptabilisée dans plusieurs regroupements si l'enseignant-chercheur ou le chercheur distingué exerce son activité dans une unité mixte de recherche rattachée à des établissements qui relèvent de regroupements différents appartenant ou pas à une même région.

### A.4.6 Les chercheurs hautement cités

*Source Clarivate Analytics, HCR list*

La liste des chercheurs hautement cités (Highly Cited Researchers - HCR) est publiée chaque année par Clarivate Analytics. La sélection de ses chercheurs s'effectue à partir des publications qui se classent dans le top 1 % des citations pour le domaine et l'année de publication dans l'indice de citation Web of Science. Cette liste des chercheurs les plus cités (HiCi) est utilisée par certains classements internationaux, dont ARWU pour lequel cette liste vaut 20% de la note finale.

Les données utilisées proviennent des classements de 2019 à 2023, pour la France dans les 21 grandes disciplines. Un chercheur peut être cité dans plusieurs grandes disciplines.

( Voir [Liste chercheurs hautement cités](#))

## A.5 Les ressources de l'ESRI

### A.5.1 Les ressources humaines

#### ► Les personnels enseignants et enseignants-chercheurs

##### **Personnels enseignants et enseignants-chercheurs**

*Source DGRH A1-1, Enseignants titulaires issus des fichiers de gestion de la DGRH et enseignants contractuels provenant d'une enquête annuelle réalisée auprès des établissements*

Parmi les enseignants **titulaires** (observés au 31/12/2021), on distingue les enseignants-chercheurs (EC) que sont les professeurs (PR) et les maîtres de conférences (MCF) universitaires et hospitalo-universitaires (ainsi que les corps assimilés), des enseignants du second degré affectés dans des établissements d'enseignement supérieur.

Parmi les enseignants **contractuels**, recensés pour l'année universitaire 2020-2021, seuls les doctorants avec charge d'enseignement sont comptés dans le tableau par catégorie (dans DC avec enseig+ATER). Les enseignants invités sont cumulés dans la catégorie Autres avec les lecteurs, les

maîtres de langues, les enseignants associés, les professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré et les contractuels LRU.

Sont hors champ, les personnels exerçant leurs fonctions dans des établissements ne relevant pas du MESR comme ceux des établissements du second degré concourant à l'enseignement supérieur (CPGE, STS) ainsi que les contractuels de la santé (Chefs de clinique, AHU et PHU).

(Voir [Note d'information DGRH 22-09 Les personnels enseignants de l'ESRI – 2021](#))

### ► Personnels administratifs

*Source DGRH C1-1, Agents titulaires issus des annuaires AGORA, RENOIRH et POPPEE BIB et agents contractuels provenant de l'enquête ANT menée en 2023 auprès des établissements relevant du MESR*

Pour les agents titulaires, sont pris en compte les agents en position d'activité au 1<sup>er</sup> février 2023, sans ceux en congés de longue durée.

Les agents contractuels concernés sont ceux qui ont été enregistrés dans leurs établissements respectifs au cours de l'année 2023.

## A.5.2 Les financements France 2030

*Source Piaweb, SGPI, ANR, CDC*

Les dotations concernent celles des projets, opérés par l'ANR ou la CDC, portés par un établissement membre du regroupement.

Pour une meilleure lisibilité, les actions France 2030 ont été regroupés en 5 familles d'action :

- Structuration (Idex, I-Site, SFRI, Idées, ASDESR, Excellences)
- Formation (Idefi, Idefi-N, EUR, NCU, UE, TIP, e-fran, CMA-formation, CMA-diagnostic, Hybridation, Dune, DemoES, Disrupt'Campus)
- Recherche (Labex, Equipex, Equipex+, Instituts convergences, PPR, PEPR, PEPR exploratoire, PIOM, RSNR)
- Santé-Biotechnologie (IHU, RHU, PHUC, Bio-informatique, Cohortes, INBS, Nanobiotechnologie)
- Valorisation (Satt, IRT, ITE, PUI, R&D Valo et transfert, Prémat-Mat, Soutien déploiement, Biocluster, Démonstrateurs)

(Voir [Piaweb](#))

## A.5.3 ANR hors France 2030

*Source Agence nationale de la recherche (ANR)*

Les Appels à projets génériques (AAPG) comprennent les actions Jeunes Chercheurs, Jeunes Chercheuses (JCJC), Projets de Recherche Collaborative (PRC), Projets de Recherche Collaborative – Entreprise (PRCE), Projets de Recherche Collaborative – International (PRCI) et Réseau de recherche.

Les données sont issues de deux fichiers OpenData, l'un comprenant les informations concernant les projets et l'autre concernant les responsables scientifiques des établissements partenaires.

Le rapprochement avec les regroupements a été effectué par le département des investissements d'avenir et d'analyse territoriale en relation avec le porteur du projet et/ou son lieu d'exécution.

(Voir [OpenData ANR](#))

## ► Projets européens : H2020 / Horizon Europe

Source *OST-HCERES*, base *e-Corda*

Les tableaux fournis sur les PCRI portent sur l'actualisation disponible via e-corda en juin 2023. Le périmètre tient compte des bénéficiaires et des tiers. Les projets sont attribués à l'année de clôture de l'Appel à proposition (de 2014 à 2022 inclus).

Les projets annulés et les participants "bloqués" (ex : en liquidation judiciaire) sont écartés des calculs. Les projets "article 185" (P2P) ne sont pas pris en compte.

Les organismes nationaux de recherche (CNRS, CEA, INRIA, INSERM, CNES, MétéoFrance, Pasteur, Curie, ANSES, Santé Publique France, CEREMA) n'ont pas été pris en compte, de même que l'APHP, qui aurait dû être partagée entre plusieurs regroupements mais ne pouvait l'être.

Sur la base des projets PCRI telle qu'elle est actuellement, on ne peut pas filtrer par campus. Ainsi, un établissement pouvait être mentionné dans deux regroupements mais n'être compté que pour l'un des deux (ex : tout IFSTTAR compté dans UGE).

## B. Sigles et acronymes

### A

<b>AES</b>	Administration économique et sociale
<b>Ater</b>	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
<b>ANR</b>	Agence nationale pour la recherche

### B

<b>Biatss</b>	Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé
<b>BRGM</b>	Bureau de recherches géologiques et minières
<b>BU</b>	Bibliothèque universitaire

### C

<b>CDC</b>	Caisse des dépôts et consignation
<b>CDT</b>	Centre de développement technologique
<b>CEA</b>	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
<b>CHRU</b>	Centre hospitalier régional universitaire
<b>CFA</b>	Centre de formation d'apprentis
<b>CHU</b>	Centre hospitalier universitaire
<b>Cifre</b>	Convention industrielle de formation pour la recherche en entreprise
<b>CIR</b>	Crédit d'impôt recherche
<b>Cirad</b>	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
<b>CLCC</b>	Centre de lutte contre le cancer
<b>CMQ</b>	Campus des métiers et des qualifications
<b>CNRS</b>	Centre national de recherche scientifique
<b>Comue</b>	Communauté d'université et d'établissement
<b>CPGE</b>	Classes préparatoires aux grandes écoles
<b>Crous</b>	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
<b>CRT</b>	Centre de ressources technologiques

### D

<b>Démo</b>	Démonstrateurs préindustriels en biotechnologie
<b>Depp</b>	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation nationale
<b>Dgesip</b>	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion
<b>DGRH</b>	Direction générale des ressources humaines
<b>DGRI</b>	Direction générale pour la recherche et l'innovation
<b>Disrupt</b>	Disrupt'Campus
<b>Dird</b>	Dépense intérieure de recherche et développement
<b>Dirda</b>	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations

<b>Dirde</b>	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises
<b>DUT</b>	Diplôme universitaire de technologie
<b>E</b>	
<b>Eespig</b>	Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général
<b>EPE</b>	Établissement public expérimental
<b>EPSCP</b>	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
<b>EPST</b>	Établissement public à caractère scientifique et technologique
<b>ERC</b>	European research council
<b>EUR</b>	Ecoles universitaires de recherche
<b>F</b>	
<b>FCS</b>	Fondation de coopération scientifique
<b>G</b>	
<b>GIP</b>	Groupement d'intérêt public
<b>GIS</b>	Groupement d'intérêt scientifiques
<b>H</b>	
<b>HCERES</b>	Haut-conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
<b>I</b>	
<b>Idex</b>	Initiative d'excellence
<b>Ifremer</b>	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
<b>Ifsi</b>	Institut de formation en soins infirmiers
<b>IHU</b>	Institut hospitalo-universitaire
<b>INBS</b>	Infrastructure nationale en biologie et santé
<b>Ined</b>	Institut national d'études démographiques
<b>Inrae</b>	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et
<b>Inria</b>	Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique
<b>Insa</b>	Institut national des sciences appliquées
<b>Insee</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>Inserm</b>	Institut national de la santé et de la recherche médicale
<b>Inspé</b>	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
<b>IRD</b>	Institut de recherche pour le développement
<b>IRT</b>	Instituts de recherche technologique
<b>ITE</b>	Instituts pour la transition énergétique
<b>I-Site</b>	Initiative Science-Innovation-Territoires-Economie
<b>IUF</b>	Institut universitaire de France
<b>IUT</b>	Institut universitaire de technologie
<b>L</b>	

<b>Labex</b>	Laboratoire d'excellence
<b>L.AS</b>	Licence option accès santé
<b>LP</b>	Licence professionnelle
<b>LSH</b>	Lettres et sciences humaines
<b>M</b>	
<b>MAEE</b>	Ministère des affaires étrangères et européennes
<b>MCF</b>	Maître de conférences
<b>Meef</b>	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
<b>MENJS</b>	Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports
<b>MESR</b>	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
<b>MMOP</b>	Maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie
<b>MSH</b>	Maison des sciences de l'homme
<b>N</b>	
<b>NCU</b>	Nouveaux cursus à l'université
<b>O</b>	
<b>OEB</b>	Office européen des brevets
<b>Onera</b>	Office national d'études et de recherches aérospatiales
<b>P</b>	
<b>Paces</b>	Première année commune aux études de santé
<b>Pass</b>	Parcours accès spécifique santé
<b>Pépité</b>	Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat
<b>PFT</b>	Plate-forme technologique
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PR</b>	Professeur des universités
<b>R</b>	
<b>R&amp;D</b>	Recherche et développement
<b>RHU</b>	Recherche hospitalo-universitaire
<b>RNCP</b>	Répertoire national de la certification professionnelle
<b>RSNR</b>	Recherche en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection
<b>S</b>	
<b>Satt</b>	Société d'accélération du transfert de technologie
<b>SFRI</b>	Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives
<b>SHS</b>	Sciences humaines et sociales
<b>Sies</b>	Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
<b>Sifa</b>	Système d'information sur la formation des apprentis

**Sise** Système d'information sur le suivi des étudiants  
**Sresri** Schéma régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de  
**Staps** Sciences et techniques des activités physiques et sportives  
**STS** Section de technicien supérieur

**T**

**TIP** Territoires d'Innovation pédagogique

**U**

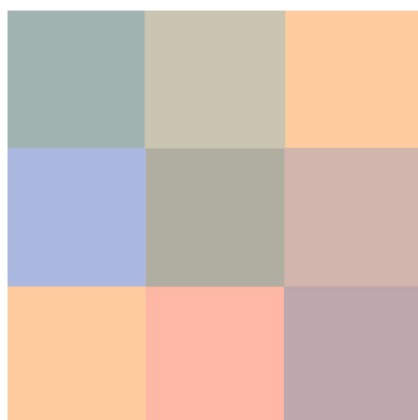
**UE** Universités européennes

**UFR** Unité de formation et de recherche.

**UMR** Unité mixte de recherche







**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

71000 MARLY-LEZ-LYON